Caisse de retraite des instituteurs

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **24 (1895)**

Heft 7

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Jeune patriote compte déjà de nombreux abonnés dans notre canton. Nous souhaitons à cette nouvelle revue tout le succès qu'elle mérite.

R. H.

CAISSE DE RETRAITE DES INSTITUTEURS

Au 31 décembre 1894, la Caisse de retraite des instituteurs comptait un total de 265 sociétaires se classant ainsi qu'il suit :

a)	Sociétaires pensionnés	107
b)	» ayant versé leur cotisation annuelle. .	133
c)	» ayant complété les 25 versements . .	25
	Total	265

Sur ces 265 sociétaires, 182 font encore partie du corps enseignant dans le canton, et 83 ont quitté leurs fonctions.

Dans les 107 sociétaires pensionnés, 74 ont reçu la pension minimum de 75 fr. et les autres ont touché la pension nouvelle de 300 fr. en tout ou en partie.

Les capitaux de l'Association ont augmenté pendant l'exercice de la somme de 2,455 fr. 83.

Au 31 décembre 1894, ils s'élevaient au chiffre 141,089 fr. 65

A teneur de l'art. 7 de la loi sur la Caisse, les pensions minimum de 75 fr. seront élevées à 80 fr. en 1895.

Les titres de l'Association déposent dans les caveaux de la Chancellerie.

Les versements annuels des sociétaires ont produit la somme de 1,953 fr., et les rachats 2,863 fr.

Par contre, il a été payé 12,195 fr. de pensions diverses. Dans ce chiffre, les pensions anciennes figurent par la somme de 5,550 fr. Ce dernier chiffre tend à diminuer chaque année.

Depuis la mise en vigueur de la loi sur la Caisse, soit depuis 1882, la Caisse a fait les recettes suivantes :

a)	Produit du rentier	Fr.	76,472 —
b)	Subsides de l'Etat.	»	63,780 —
c)	Cotisations des sociétaires	»	26,296 —
d)	Rachats d'années d'enseignement. . .	»	20,7[illegible]7

Pendant ces treize années, elle a eu à supporter les charges suivantes :

a)	Sommaire des pensions acquittées . .	Fr.	141,287 —
b)	Secours accordés	»	3,086 —
c)	Pour impôts divers	»	3,600 —
d)	Versé aux capitaux	»	32,461 —

Bilan de la Caisse au 31 décembre 1894

A. RECETTES

1. Solde en Caisse du compte précédent . .	Fr.	189	03
2. Subside de l'Etat	»	3,000	—
3. Cotisations supplémentaires de l'Etat. .	»	1,995	—
4. Versements des sociétaires	»	1,953	—
5. Rachats d'années d'enseignement . . .	»	2,863	—
6. Intérêts du rentier	»	5,935	32
Total	Fr.	15,935	35

B. DÉPENSES

1. Versé à la Caisse des capitaux	Fr.	2,455	83
2. Pensions anciennes	»	5,550	—
3. Pensions nouvelles	»	6,645	—
4. Secours.	»	150	—
5. Frais d'administration	»	481	82
6. Frais divers	»	304	53
7. Solde en Caisse au 31 décembre 1894 . .	»	348	17
Total	Fr.	15,935	35

Fribourg, 16 juin 1895.

ANT. COLLAUD, *secrétaire*.

A corriger dans le numéro de mai, page 102, ligne 17 : au lieu de *composition*, lire : *constitution ;* peut être : instruction civique : Verfassungslehre.

ANNONCES

ETABLISSEMENT KNEIPP

FRIBOURG

Consultations 10-12 5-7

applications données par un personnel de Wœrishofen.

Plantes médicinales préparées par les Frères de Saint Jean de Dieu à Wœrishofen. H 535 F

Consultations par écrit.

Caisse hypothécaire

DU CANTON DE FRIBOURG

Dans sa séance du 30 mars 1895, le Conseil de surveillance a décidé d'abaisser au taux du

QUATRE POUR CENT L'AN

l'intérêt des prêts hypothécaires nouveaux à réaliser dès le 1er avril 1895.

Il est d'ores et déjà arrêté que cette réduction du taux d'intérêt sera applicable aux titres déjà inscrits au rentier, à partir du 1er avril 1896, pour valoir dès l'échéance d'annuité spéciale à chaque titre qui suivra cette date. Une nouvelle publication sera faite à cet effet.

Fribourg, le 1er avril 1895.

Caisse hypothécaire du canton de Fribourg

Le directeur : MULLER.

Expédition de jambon !

Qualité extra fine, peu salé, 10 kil.	Fr.	13 80
Jambons coupés en rond, extra maigre, 10 kil.	»	14 70

Lard gras et maigre, très bon marché.

End-Huber, Muri (Argovie)

CAFÉ

Fort de goût, pur	5	kil.	Fr.	11 20
Café extra fin	5	»	»	11 80
Café perlé très fin.	5	»	»	12 70
Pruneaux de Turquie nouveaux . . .	10	»	»	2 90
Poires sèches, première qualité . . .	10	»	»	4 30
Pommes douces coupées.	10	»	»	5 10
Raisins secs et de Corinthe	10	»	»	5 60
Riz, première qualité, gros grains. . .	10	»	»	3 20
Haricots blancs	10	»	»	3 15
Pois jaunes.	10	»	»	3 80
Maccaronis-étoiles, première qualité . .	10	»	»	4 50
Oignons nouveaux, première qualité . .	10	»	»	1 95

Depuis 50 fr., franco par chemin de fer.

Se recommande

J. Winiger, Boswyl (Argovie)